Répartition de la dotation aux structures de recherche - budget 2016



Commission de la recherche du Conseil académique du 12 avril 2016 Délibération 2016/04/CR-026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 et 54;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche répartissent la dotation aux structures de recherche entre les Bibliothèques et Plateformes de la manière suivante (tableau joint).

Nombre de membres: 40

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 25 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 1

Toulouse, le 13 avril 2016

Le Président,

Jean-Pierre VINEL

Répartition de la dotation aux structures de recherche - Budget 2016

Bibliothèques - Plateformes

Délibération 2016/04/CR-026

	BABS	BABS	BABS	BABS	MST2I	MST2I	Comité
	I2MC	IPBS	IPBS	AIB	IRIT	IMI	
	THERAPIE CELLULAIRE : APPROCHES MULTIPLES POUR AMELIORER LA SURVIE ET LA FONCTION DES CELLULES GREFFEES	ANALYSES STRUCTURALES POUR LES BIOTECHNOLOGIES PICT	DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES APPROCHES EN PROTEOMIQUE DIFFERENTIELLE ET FONCTIONNELLE	SIGNALISATION CELLULAIRE ET BIOTECHNOLOGIE VEGETALE	BIBLIOTHEQUE IRIT	BIBLIOTHEQUE DE MATHEMATIQUES ET MECANIQUE	PROGRAMMES
	Angelo PARINI	Alain MILON	Alain MILON	JL Hemptine		Bertrand TOEN	
155 080	10 000	24 480	30 600	16 000	9000	65 000	2016